

DECLARATION DU GOUVERNEMENT N°1

Le Gouvernement de la République du Congo annonce la confirmation d'un premier cas de Coronavirus Covid-19 sur le territoire congolais. Un patient ayant constaté l'apparition des symptômes caractéristiques, a alerté les services de santé. Ceux-ci ont immédiatement réalisé les tests biologiques d'usage ce samedi 14 mars 2020 au Laboratoire National de Santé Publique. Ces tests se sont révélés positifs.

Il s'agit d'un ressortissant franco-congolais âgé de 50 ans, arrivé au Congo le 1^{er} mars 2020 en provenance de Paris par le vol Ethiopian Airlines ET861, après un bref séjour à Amsterdam. Le patient est actuellement pris en charge par les services de santé. Son état est stable. Les membres de sa famille, à savoir son épouse, de nationalité française, ainsi que son enfant de sexe masculin âgé de 12 ans, ont été isolés et sont sous surveillance permanente. Le traçage et la recherche des autres sujets contacts sont en cours.

Le Gouvernement de la République demande à toutes les personnes arrivées par le vol Ethiopian Airlines précité à prendre contact dans les meilleurs délais avec les services de santé. De même, il demande à toutes celles et tous ceux qui sont entrés sur le territoire national depuis le 1^{er} mars 2020, en provenance des pays à haut risque, présentant un des symptômes suivants : écoulement nasal, courbatures, toux, mal de gorge, fièvre, difficultés respiratoires, d'appeler immédiatement les services compétents.

Le Gouvernement appelle les populations à la plus extrême vigilance ainsi qu'au respect des règles d'hygiène et de prévention telles que recommandées. Il s'agit des gestes barrières suivants :

- Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou utiliser une solution hydro alcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- Se saluer sans se toucher et maintenir une distance de plus d'un mètre entre individus.

Le Gouvernement invite de nouveau toutes les personnes en provenance des pays à haut risque à la plus grande responsabilité, en respectant la mesure de quarantaine de 14 jours avant toute activité et contact avec toutes autres personnes.

Le Gouvernement tient à féliciter les personnels de santé pour leur disponibilité et leur vigilance.

Enfin, il entend également rassurer la communauté nationale et internationale sur le fait que tous les moyens sont mis en place pour prévenir, contenir la pandémie, réduire les risques de nouvelles importations et éviter la transmission locale du Covid-19.

Fait à Brazzaville, le 14 mars 2020

Le Gouvernement